

1. *Débitrice:* **AMI SA**, Z.I. Le Trési 3, 1028 **Préverenges**

2. *Remarques:* Convocation à l'assemblée des créanciers
(art. 301 L.P.)

Le commissaire au sursis: Jean-Claude Chaignat, breveté
Préposé OPF Vaud, case postale 50, 1055 Froideville

L'assemblée des créanciers est fixée le mardi 16 novembre
2004, à 14 h. dans une des salles de l'Hôtel Continental,
place de la Gare, Lausanne

Dépôt des pièces: Les créanciers peuvent prendre connais-
sance des pièces durant les 20 jours précédant l'assemblée
des créanciers, soit dès le 25 octobre 2004, au bureau du
commissaire (sur rendez-vous) à Froideville ainsi qu'au
bureau de l'office des poursuites et faillites de Morges-Au-
bonne, place St-Louis 4, Morges.

J.-C. Chaignat
1055 Froideville

(02493784)